

Enquête nationale sur l'insertion des étudiants : prudence !

par Daniel - Mardi, février 10, 2015

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/blog/lesdechiffreurs/?p=875>

Au moment où les futurs bacheliers sont invités à choisir leur filière dans l'enseignement supérieur, il n'est peut-être pas inutile de réfléchir aux documents sur lesquels on les invite à se pencher avant de faire leur choix. Parmi eux, l'accent est particulièrement mis, cette année, sur les taux d'insertion et les salaires des sortants de l'enseignement supérieur au niveau Bac+2 de l'enseignement supérieur professionnel, au niveau Licence (bac+3) ainsi qu'au niveau Master 2 (bac+5). Si chaque établissement d'enseignement supérieur est invité par le ministère à mettre sur son site les statistiques issues de ses propres enquêtes auprès de ses propres étudiants (toutes les institutions le font désormais, et c'est une bonne chose), ils doivent aussi et surtout mettre en exergue les résultats de l'enquête effectuée par les établissements sous coordination du ministère, c'est-à-dire *l'Enquête sur l'insertion professionnelle à 30 mois*, selon une méthodologie et un questionnaire standards, de façon à assurer la comparabilité entre universités et établissements. D'où la tentation de faire des tableaux comparatifs, des classements, des palmarès, en cédant à la mode qui prévaut depuis déjà longtemps pour les Ecoles petite ou grandes, surtout les écoles de commerce. La presse en est friande, et par le passé la Ministre Pécresse en a usé et abusé. Sauf que, dans le cas des filières universitaires, les choses sont tout autres, et les classements pernicieux.

Trois types d'arguments doivent conduire à la prudence.

Le premier a trait à la très grande variété des diplômes délivrés à ces trois niveaux. Comme la condition méthodologique de départ, celle qui délimite le champ de l'enquête, oblige à ne prendre en considération que les étudiants français, âgés de moins de 28 ans, véritablement « sortis » - c'est-à-dire non réinscrits dans aucun nouveau cycle d'enseignement -, ce sont en très grande majorité des diplômés de *filières professionnelles* qui sont concernés, bref une petite minorité des diplômés. Dès lors, le taux d'insertion publié comme reflétant la situation de tout un niveau ne concerne pas vraiment ce dernier mais plutôt tel ou tel master, telle ou telle licence. Pire, des investigations plus poussées permettent de dire que dans la plupart des cas, ce sont les diplômés de quelques masters *particuliers* qui ont répondu à l'enquête, figurant généralement parmi les masters « de pointe », tandis que d'autres moins spécialisés, ou très spécialisés, qui peuvent avoir des taux de réponse médiocres, s'en sont dispensés ; mais on n'en saura rien. Comme d'une université à l'autre les spécialités diffèrent ainsi que les taux de réponse, comment justifier/ interpréter les comparaisons et les classements ? Et puis, quid des masters recherche, dont on a tant besoin vu la pénurie de scientifiques dans notre pays ?

Le deuxième type d'arguments poussant à la prudence concerne l'utilisation que peuvent faire les jeunes entrants dans l'enseignement supérieur de telles indications. Car le message est ambigu : un taux d'insertion plutôt médiocre indiquerait-il i) que l'enseignement est « mauvais » ou localement peu apprécié et/ou ii) que le marché du travail (local, national voire international) dans la spécialité est provisoirement et/ou définitivement bouché, ce qui impliquerait d'avoir une vision prospective qui évidemment n'existe pas, et/ou iii) qu'il y a une forte adéquation entre la formation et l'emploi, autrement dit que les diplômés préparent à des emplois particuliers sans flexibilité aucune et que donc ils sont trop pointus ? Trop souvent, la paresse ou la facilité poussent à postuler ce type de relation « adéquationniste », en faisant fi de tous les acquis des observations validées depuis des dizaines d'années. Et puis, grâce à ces comparaisons, espère-t-on que les futurs étudiants, après avoir choisi leur voie, seront mobiles au point d'aller s'inscrire dans l'université dont le taux d'emploi à 30 mois est censé être supérieur à celui de l'université proche de leur domicile ? Cette question est loin d'être subsidiaire.

Ainsi, une attention précise portée aux résultats de l'enquête de l'an passé a permis de voir qu'en se fiant aux taux d'insertion publiés, par exemple pour la ville XX qui possède plusieurs universités dont chacune a une dominante

disciplinaire, eh bien pour faire des sciences on aurait mieux fait de s'inscrire en master dans l'université à dominante littéraire, tandis que dans cette même ville XX, pour faire un cursus plein d'espoir en droit... il aurait mieux valu s'inscrire dans l'université à dominante scientifique. Pas de mystère : dans ce cas précis, les résultats du master scientifique reportés étaient ceux d'un master d'informatique, au taux d'insertion supérieur à ceux à dominantes sciences humaines ou littéraires. A contrario, l'excellent taux d'insertion des diplômés d'un master de droit hébergé par une université scientifique reflétait une spécialisation juridique d'excellents étudiants en sciences, les masters de physique ou de chimie délivrés par l'université scientifique présentant des taux honorables mais moins bons... De là à en déduire que pour faire des sciences il faut s'inscrire en fac de droit....

Le troisième type d'arguments concerne ce qui se cache derrière les « performances » de telle ou telle université. Car les classements opérés non pas par le ministère mais par la presse – même corrigés par des facteurs « d'environnement » – n'en suggèrent pas moins que les diplômés délivrés ne se valent pas. Ces classements encouragent ainsi la tendance déjà trop répandue selon laquelle l'excellence ne peut bénéficier qu'à quelques « happy few » et ils instillent une concurrence sauvage entre établissements là où existaient des coopérations. Vouloir imiter les écoles, grandes et surtout petites, n'est pas une bonne idée. La constitution des COMUE (qui souvent vont regrouper universités et écoles), va changer la donne : verra-t-on une compétition en matière d'insertion et surtout de salaires entre les élèves des écoles et les étudiants de master ? Sachant que les élèves des écoles seront incités à cumuler leur diplôme d'école avec un cursus universitaire !

Chercher à « suivre » ses étudiants relève de la responsabilité des universités, parce que la connaissance des débouchés professionnels est indispensable pour apporter aide et conseil. Avoir les yeux rivés sur un ou deux indicateurs est, là plus qu'ailleurs, dangereux. D'autant qu'*in fine* on ne sait pas vraiment ce que ces indicateurs mesurent. Outre le manque flagrant d'exhaustivité, peut-on vraiment faire l'impasse sur le fait qu'il y a de plus en plus de doubles voire triples cursus, que la connaissance ou non de langues étrangères est souvent un facteur déclenchant l'embauche... Peut-on se contenter de mesurer un point : celui à 30 mois alors que cela fait des lustres qu'on sait que l'insertion professionnelle est un processus, peut-on accorder quelque crédit que ce soit à des déclarations de salaires incontrôlées et incontrôlables, non confrontées aux autres sources sur le sujet ? Le Conseil national de l'information statistique (CNIS) s'est montré sensible à ces mises en garde. D'ailleurs le *label* d'enquête obligatoire sollicité il y a déjà plusieurs années n'a pas été, à notre connaissance, accordé à cette enquête en l'état.

Alors, oui, pourquoi pas, à ce type d'informations, pourvu qu'elles soient rigoureuses. Mais il en va de la responsabilité de ceux qui construisent ces données et qui les diffusent de faire en sorte qu'elles ne servent surtout pas de boussole.

Quelques exemples d'incohérences venues de l'agrégation de données souvent partiellement voire totalement absentes (non renseignées) :

*Dans le tableau « Caractéristiques des emplois occupés en 2013 par les **diplômés de master 2011** » il est noté qu'au total seuls 7% de ces derniers sont, en 2013, des fonctionnaires, bien que 21% aient la fonction publique pour employeur. Parmi ces agents de la fonction publique, 14% étaient donc des « non fonctionnaires ». Ceci n'est pas impossible, quoiqu'étrange à ce niveau de diplôme. Mais là où l'étrangeté s'accroît c'est que, dans le même temps, 21% de l'ensemble des diplômés de master déclarent être en CDD et 1% être vacataires. Comme dans la Fonction Publique en 2013 les agents sont soit des fonctionnaires, soit en CDD, soit en vacations, on en déduit logiquement que 14 des 22% de ceux qui se déclarent en CDD+Vacataires sont dans la Fonction Publique, ce qui signifie par différence que seuls 8% de ceux qui sont sous CDD travaillent dans le privé, ce qui est évidemment incohérent. Pire, si on examine à présent les classements catégoriels, alors on note que 12% de ceux qui déclarent avoir la fonction publique pour employeur se disent classés en catégorie A (les cadres), 4% en B (les professions intermédiaires) et 2% en C (les agents d'exécution). Il n'y aurait donc plus que 18% des emplois qui relèveraient de la fonction publique si on en croit cette partie du questionnaire.... Que croire ?*

En fait ce tableau général n'est que l'agrégation de résultats par disciplines, et comme une partie de ces éléments de base qui sont agrégés sont incohérents, lacunaires etc., le résultat final s'en ressent. Un seul exemple parmi tant d'autres : la psycho. Seuls 4% des sortants de master en psycho se déclarent fonctionnaires, mais 41% seraient employés dans la FP, d'où la déduction logique que 37% de ces agents de la FP sont « non-fonctionnaires », c'est-à-dire en CDD ou en vacations. Hélas, la part des sortants de psycho en CDD est au total de 38%, ceux en vacation de 1%. D'où il ressort que quasi tous ces psychologues en CDD ... sont dans la FP, et donc que, corrélativement, tous ceux qui travaillent dans le privé sont en CDI, ce qui est évidemment faux ! Quant à la question du « niveau » de l'emploi occupé, elle semble indiquer que la part des emplois dans la FP serait de 34% ! Que croire ?
